

AUTO ECOLE C.E.C.
38, Grand'Rue Louis Bouis
34160 SUSSARGUES

PARCOURS DE FORMATION B – B78

Évaluation initiale

Pour commencer votre formation, une évaluation initiale est obligatoire pour estimer le volume d'heures théoriques et pratiques. Notre procédé d'évaluation est mis à disposition par affichage en nos locaux ou sur simple demande. Suite à cette évaluation, un contrat de formation sera établi entre l'auto-école et l'élève en fonction du nombre d'heures prévisionnelles.

Formation à l'examen théorique général

Les cours théoriques sont dispensés en nos locaux du lundi au samedi suivant les horaires affichés, avec du matériel informatique relié à internet et tableau interactif, ou avec un support média tel que Prépacode (ENPC) et donc nous pouvons suivre la progression. Retour ligne automatique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Elle porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
 - Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
 - L'influence de la fatigue sur la conduite
 - Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
 - Les usagers vulnérables
 - Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
 - Les gestes de premiers secours
 - Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
 - Le transport d'un chargement et de personnes
 - La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation d'un véhicule
- Les cours thématiques exposant les grands thèmes de la sécurité routière ont lieu 3 fois par semaine aux horaires indiqués en nos locaux.

Les 9 thèmes abordés sont :

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Equipements de sécurité d'un véhicule
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Tous les cours sont expliqués par un moniteur diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et le suivi est assuré sur un cahier de présence avec cours et séries réalisés afin de connaître la progression et l'assiduité de l'élève ou feuilles d'émargement pour les financeurs.

L'inscription à l'épreuve du code de la route sera effectuée par l'auto-école en fonction des résultats. 35 bonnes réponses sur 40 seront demandées. Le code sera valable 5 ans et ou pour 5 épreuves pratique

Formation à l'épreuve pratique

La formation pratique se déroule après l'obtention de l'examen théorique général (etg) ou en alternance. Retour ligne automatique
La formation pratique sera basée sur les compétences du REMC permettant un apprentissage progressif et de retrouver des situations variées en fonction du niveau de chacun.

Les leçons ont lieu du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 00 et le samedi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 18 h à raison de 1 élève par véhicule
Pour une boîte mécanique un minimum de 20 h est obligatoire et pour une boîte automatique un minimum de 13 h sera demandé.

En compétence 1 du REMC, l'élève apprendra à connaître et utiliser les différentes commandes du véhicule, à gérer son installation et celle de ses passagers et à manipuler le véhicule dans un trafic faible.

o Connaître les principaux organes et commande du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures